

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Numéro 1883-280

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard statuera sur une demande de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements, concernant le bâtiment situé au **7705, rue du Mans** à Saint Léonard, lot numéro 1 123 936 du cadastre du Québec, dans la zone H02-26.

Ces dérogations visent à ce que :

- la distance minimum de 0,60 mètre entre une construction souterraine et le niveau du sol, exigée à l'article 6.1.2.1, item 5 a), du règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à "0" mètre pour que le dessus du mur du garage au sous-sol situé à la limite de la ligne arrière du terrain soit à un niveau de 1,8 mètre maximum au-dessus du niveau du trottoir;
- le nombre maximum d'accès à la voie publique de deux (2) par rue pour un usage h3, indiqué à l'article 6.1.5 g) du règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à trois (3) pour le débarcadère et l'accès au garage du côté de la rue du Mans;
- les dimensions maximum de 1,5 mètre, exigées à l'article 6.1.2.1, item 28 a), du règlement de zonage numéro 1886, soient augmentées à 2,15 mètres pour un transformateur électrique en cour latérale nord.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le lundi 4 décembre 2006, à 19 h à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire.**

Donné à Montréal,
arrondissement de Saint-Léonard,
ce 15^e jour du mois de novembre 2006.

**LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT,
M^e DANIELLE RUEST**